



École des Cascades

École des Cascades

GUIDE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Ce document présente les informations pertinentes pour le retour en classe.

Version du 2024-08-23



Table des matières

Tout savoir sur le retour en classe 2024	2
Assemblée générale et rencontres générales de parents	3
Arrivées et départs du service de garde	3
Départs pendant la journée scolaire	4
Fonctionnement des marcheurs	4
Services pour les élèves ayant besoin de soutien adapté	8
Absences et retards	8
Dîner et service de traiteur -	9
Communication école-maison.....	10
Violence et intimidation	11
CSP : Comportements socio-positifs	12
Conclusion.....	12

1



2

Tout savoir sur le retour en classe 2024

Chers parents,

Nous espérons que vous profitez pleinement de ces dernières journées de vacances pour vous amuser et passer du bon temps en famille et entre amis.

Depuis quelques semaines déjà, nous planifions la rentrée qui nous permettra d'accueillir plus de 800 élèves du préscolaire à la 6^e année. C'est avec confiance, enthousiasme et une énergie positive que nous attendrons nos élèves du primaire lors de la journée d'accueil du 03 septembre.

Les élèves du préscolaire et des classes TSA, vivront une rentrée progressive pour faciliter leur intégration.

Nous souhaitons particulièrement la bienvenue à tous nos nouveaux élèves et leur famille. L'école *des Cascades* est maintenant votre école!

Dans ce guide, vous trouverez les informations importantes pour la rentrée scolaire et si des questions subsistaient, nous vous invitons à communiquer avec l'école par courriel à :

anne@csssamares.gouv.qc.ca pour l'école Sainte-Anne
stlouis@csssamares.gouv.qc.ca pour l'école Saint-Louis

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et nous avons bien hâte de retrouver nos élèves dans quelques jours !

Yannick Bacher, Julie Ouellette et Julie Rondeau
Équipe de direction

P.S. Il est très important de lire attentivement l'ensemble de ce document et de le conserver.



Assemblée générale et rencontres générales de parents

Vous serez convoqués à une assemblée générale de parents le **mardi 10 septembre prochain, à partir de 18 h 15 à l'école Saint-Louis**. Lors de cette assemblée générale, vous aurez l'occasion de vous présenter comme futur membre ou d'élire trois membres-parents pour le Conseil d'établissement.

3

De plus, il y aura une assemblée de parents pour le volet alternatif **le jeudi 29 août à 19h10 à 20h00 à l'école Saint-Louis**. Tous les parents du volet alternatif sont convoqués à cette rencontre.

Les rencontres générales de parents avec le titulaire de votre enfant auront lieu le :

- **29 août pour tous les groupes du préscolaire incluant le volet alternatif de 18h15 à 19h00 dans leur école respective ;**
- **10 septembre pour les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année et du volet alternatif (1^{re} à 6^e année) de 19h 10 à 20h 00 à l'école Saint-Louis ;**
- **12 septembre pour les élèves de 1^{re} et 2^e année de 18 h 15 à 19 h 00 à l'école Sainte-Anne.**

***Pour faciliter le fonctionnement, il est important de respecter l'heure de ces rencontres.**

Arrivées et départs du service de garde

Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver dès 7 h 00 le matin. La surveillance des enfants inscrits au service de garde est assurée par les éducatrices jusqu'au début des classes. Par la suite, les élèves doivent se diriger en classe pour rejoindre leur enseignant. En fin de journée, les éducatrices veilleront sur eux dès la sortie des classes, et ce, jusqu'à ce que vous nous présentiez au service de garde pour signaler le départ de votre enfant.

Aucun parent ne pourra entrer à l'intérieur de l'école. Vous devez sonner à la porte du service de garde et nommer le nom de votre enfant. Une éducatrice appellera ensuite votre enfant pour qu'il ou elle vous rejoigne à l'extérieur.

PORTE DU SDG SAINTE-ANNE

La porte du service de garde de l'école Sainte-Anne se trouve sur le côté de l'école près du stationnement du personnel sur la rue Latendresse. Tous les enfants qui fréquentent le service de garde doivent passer par cette porte.



PORTE DU SDG SAINT-LOUIS

La porte du service de garde de l'école Saint-Louis se trouve sur la 7^e avenue. Tous les élèves qui fréquentent le service de garde doivent passer par cette porte.

4

INSCRIPTION JOURNÉES PÉDAGOGIQUES AU SDG

L'enfant doit avoir un dossier ouvert au service de garde pour fréquenter le SDG lors des journées pédagogiques. Vous recevrez un formulaire par courriel pour faire l'inscription de vos enfants.

Départs pendant la journée scolaire

Pour des raisons de sécurité, **aucun élève ne pourra quitter l'école pendant les heures de classe sans une autorisation des parents transmise au secrétariat.**

Le parent doit se présenter au secrétariat de l'école pour récupérer son enfant. Lorsque le parent se présente à la porte de l'entrée principale, il doit attendre une indication avant d'entrer.

Fonctionnement des marcheurs

Sainte-Anne

MATIN

Entre 7 h 40 et 7 h 50, nous attendons les marcheurs et les voitures sur le Chemin du Lac Morgan selon le plan de débarquement ci-dessous. Veuillez noter qu'il n'y aura **aucune surveillance sur la cour d'école avant 7 h 40.** Le Chemin du Lac Morgan (devant l'école) sera sens unique durant cette période. Vous devez vous arrêter sur le bord du trottoir et vos enfants débarqueront. Ils seront alors pris en charge par des membres du personnel. **Aucune voiture ou enfant ne sera accepté après 7 h 50** à cause de l'arrivée des autobus. **Pour les parents qui arriveront après 7 h 50** (cause exceptionnelle), **vous devez attendre que les autobus aient quitté pour venir reconduire votre enfant directement au secrétariat.**



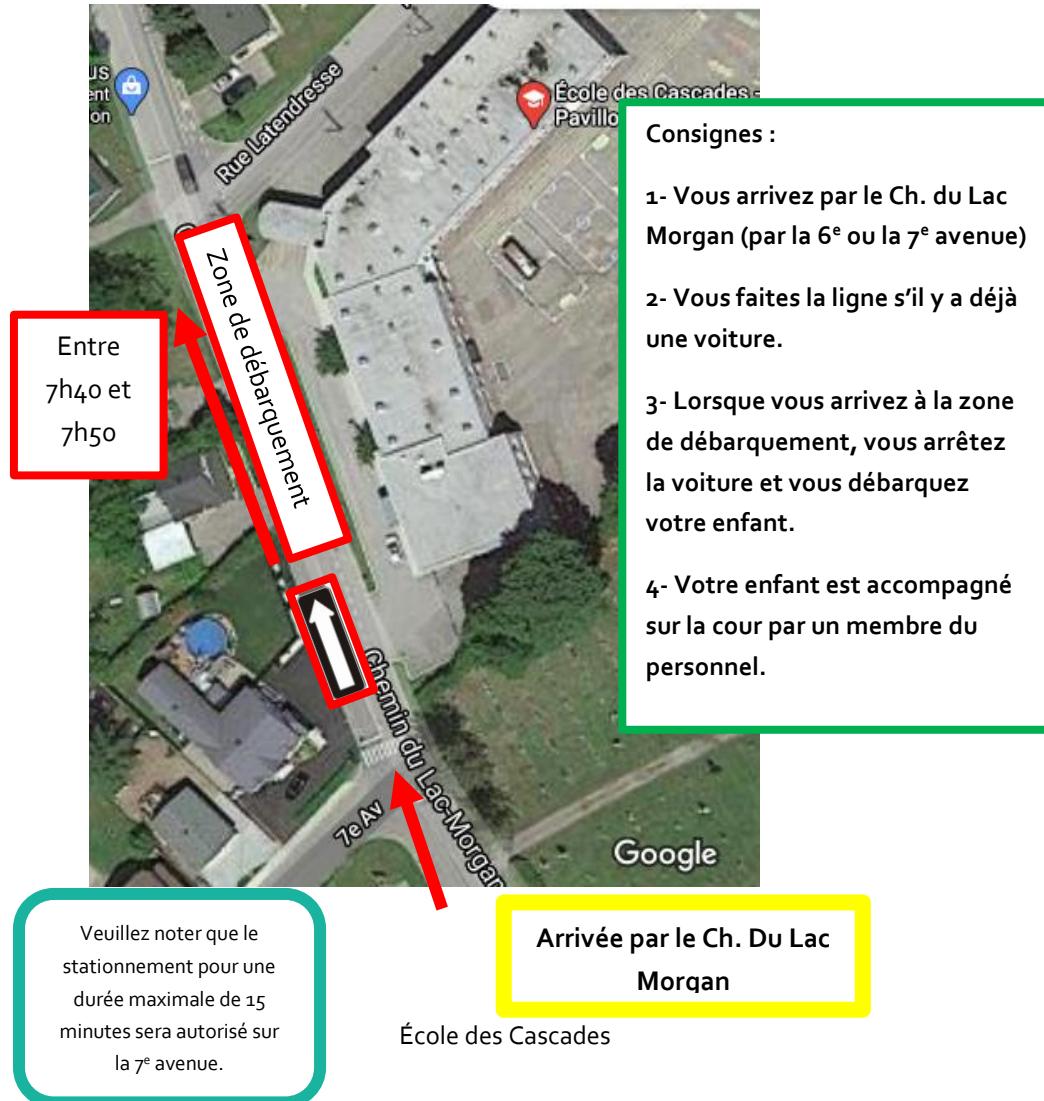
SOIR

Les parents viennent chercher leur enfant en faisant une file de voitures à partir de 15 h 10, soit **après les autobus**. Vous pouvez aussi vous stationner dans les rues avoisinantes pour venir chercher votre enfant. Aucun enfant marcheur ou en voiture ne sortira de la cour avant 15 h 10 et **AUCUN parent ne doit se trouver sur la devanture de l'école avant l'heure demandée.**

5

BRIGADIER

Un brigadier sera présent tous les matins et tous les soirs afin d'assurer la sécurité des élèves lors des arrivées et des départs. **Il sera au coin de la 7^e avenue et du Chemin du Lac Morgan.** Si vous devez traverser la rue avec votre enfant, nous vous suggérons fortement de traverser à cet endroit.





Consignes :

Lorsque vous arrivez à pied :

1- Par Ch. du Lac Morgan (près de la 7^e), vous faites traverser vos enfants au passage piétonniers et ils seront pris en charge de l'autre côté.

2- Par le Ch. du Lac Morgan (près de la rue Lajeunesse), vous laissez votre enfant à l'entrée principale et vos enfants marchent sur le trottoir



Saint-Louis

MATIN

Entre 7 h 44 et 7 h 54, nous attendons les marcheurs et les voitures sur la rue Albert. Veuillez noter qu'il n'y aura **aucune surveillance sur la cour avant 7 h 44.**

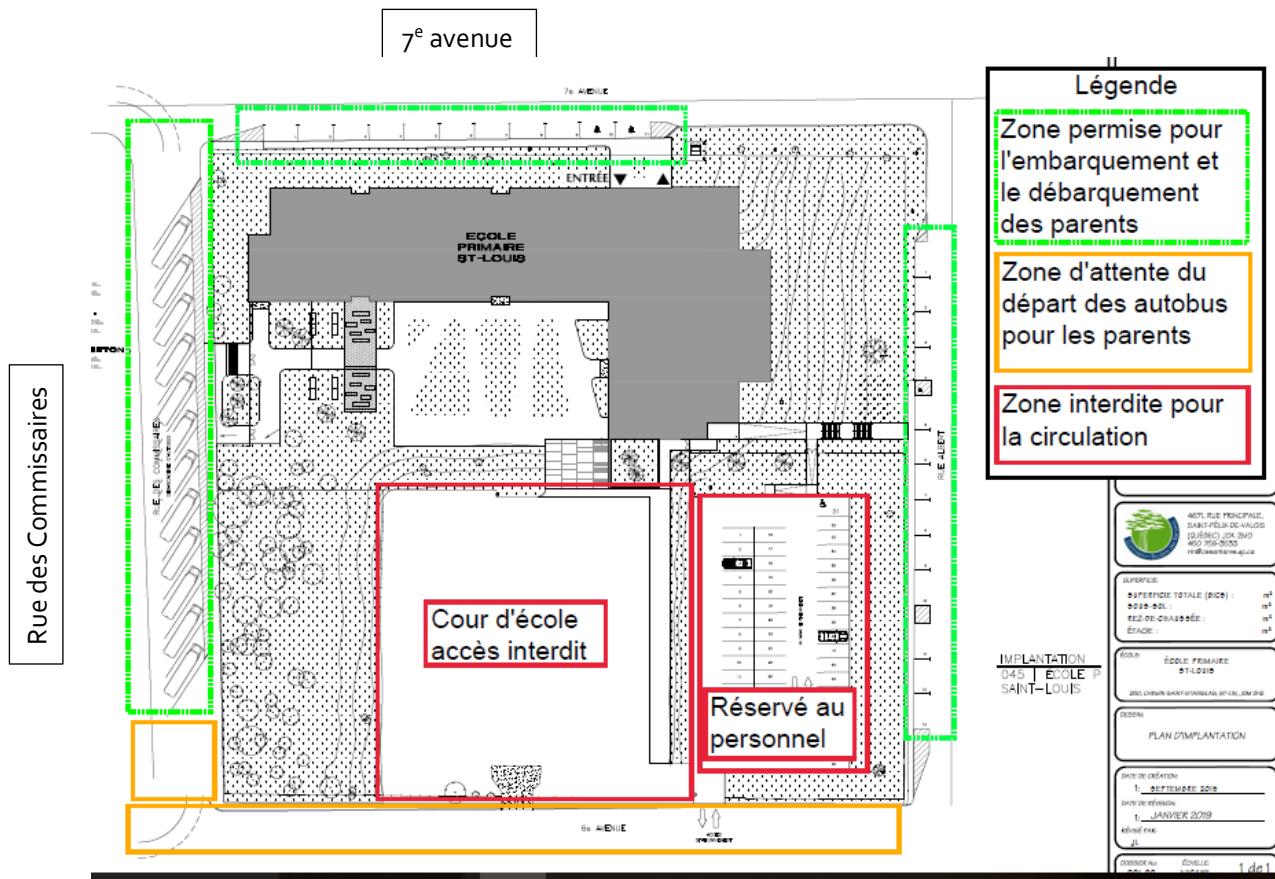
7

SOIR

Les parents viennent chercher leur enfant à 14 h 54 par la rue Albert dans les stationnements indiqués à cet effet ou par la rue des Commissaires **SEULEMENT après le départ des autobus.**

BRIGADIER

Un brigadier sera éventuellement présent tous les matins et tous les soirs afin d'assurer la sécurité des élèves lors des arrivées et des départs. **Il sera au coin de la rue Albert et de la 6^e avenue.** Nous suggérons fortement aux élèves marcheurs de traverser la rue à cet endroit.





Services pour les élèves ayant besoin de soutien adapté

L'équipe de direction identifiera les élèves ciblés par les intervenants de l'année précédente comme étant des jeunes ayant des besoins de suivis particuliers ainsi que les nouveaux élèves ayant des rapports professionnels justifiant un suivi prioritaire.

8

Si vous avez des informations à nous transmettre concernant votre enfant, il est important de le faire rapidement. De cette façon, nous pourrons organiser les services nécessaires à son bien-être et à sa réussite.

Les membres de l'équipe des services complémentaires (orthopédagogie, psychoéducatrice, etc.) planifieront dès les premiers jours de leur retour au travail l'organisation des services à offrir. Ces derniers communiqueront avec les parents des élèves concernés en temps opportun.

Absences et retards

Nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat **avant 8 h** lorsque votre enfant ne peut être présent selon l'horaire régulier de l'école. Veuillez fournir les informations suivantes :

- Nom de votre enfant
- Groupe repère
- Le motif de l'absence ou du retard.

Vous pouvez également motiver toutes les absences de votre enfant sur la plateforme Mozaïk :
<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

Vous pouvez également envoyer un courriel à anne@csssamarès.gouv.qc.ca pour les élèves de l'école Sainte-Anne et stlouis@csssamarès.gouv.qc.ca pour les élèves de l'école Saint-Louis en indiquant les informations nommées ci-haut.

Si votre enfant arrive en retard, vous devez accompagner votre enfant au secrétariat et signer le registre des retards.



Dîner et service de traiteur -

Sainte-Anne

Pour l'école St-Anne, il y aura deux horaires :

9

- **10h38 à 12h56 : pour les élèves du préscolaire.** Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école à partir de 12 h 45 sur la cour arrière.
- **11 h 36 à 12 h 53 : élèves du 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e année).**
- Il y aura deux dîners :
1re et 3 classes TSA : 11h35
2e année à 12h00

Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école à partir de 12 h 45 sur la cour arrière.

Les élèves dîneront dans la cafétéria et dans certaines classes. Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Il n'y aura pas de micro-ondes. Les élèves doivent avoir un repas froid, un repas dans un thermos ou utiliser le service de traiteur. N'oubliez pas de prévoir tous les ustensiles nécessaires au repas de votre enfant.

***Par mesure de sécurité, toutes les noix sont interdites à l'école.**

Saint-Louis

Pour l'école Saint-Louis, il y aura deux horaires :

- **10h28 à 12h46 : pour les élèves du préscolaire.** Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école à partir de 12h38 sur la cour arrière. Aucun élève ne pourra passer par le secrétariat.
- **11 h 26 à 12 h 46 : pour les élèves du primaire.** Il y aura deux dîners :
Volet 1-2 +3e année + 5e année : 11h26 -
Volet 3-4 + 4e année+ 6e année : 11h56.



Les élèves dînant à la maison peuvent revenir à l'école à partir du 12 h 38 en passant par la cour d'école. Aucun élève ne pourra passer par le secrétariat.

Les élèves du préscolaire dîneront ensemble et les élèves du primaire dîneront dans la cafétéria et dans certaines classes.

Aucun partage ou échange de nourriture n'est permis. Il n'y a pas de micro-ondes. Les élèves doivent avoir un repas froid, un repas dans un thermos ou utiliser le service de traiteur. N'oubliez pas de prévoir tous les ustensiles nécessaires au repas de votre enfant.

***Par mesure de sécurité, toutes les noix sont interdites à l'école.**

Service de traiteur

Les parents qui le souhaitent pourront se prévaloir à nouveau du service de traiteur avec un système de commande de repas en ligne qui seront livrés à l'école en format boîte à lunch. Ce service sera disponible **à du 3 septembre 2024 au 20 juin 2025**. La fiche informative sera envoyée par le sac à dos des élèves, et ce pour les deux écoles.

Communication école-maison

Afin de diminuer la quantité de papier utilisé, veuillez noter que toutes les communications de l'école se feront par courriel ou par Mozaïk portail. Une copie des documents généraux sera également déposée sur le site internet de l'école. Si vous souhaitez une copie papier, veuillez communiquer avec le secrétariat.

En tout temps, nous communiquerons avec vous dans le respect et nous vous demandons de faire de même. Nous ne tolérons aucune forme de violence envers le personnel.

- **Pour rejoindre le secrétariat de l'école, composez le 450 758-3701 (Sainte-Anne) et le 450 758-3704 (Saint-Louis)**
- **Pour rejoindre la direction :** anne@csssamarès.gouv.qc.ca



sjlouis@csssamares.gouv.qc.ca

11

Violence et intimidation

Nous favorisons les comportements pacifiques et le respect de l'autre afin d'être en lien avec la loi visant à prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école (Loi 56). Cette loi « *précise les devoirs et responsabilités des acteurs concernés et prévoit qu'un centre de service scolaire doit veiller à ce que chacune de ses écoles offre un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire de manière à ce que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence.* »

Voici les définitions reconnues par le Ministère de l'Éducation.

Intimidation :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Violence :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »



Si un geste de violence ou d'intimidation est posé, il y aura des conséquences selon la gravité du geste. **Pour faire un signalement, des fiches sont disponibles au secrétariat ou en**



ligne sur le site web de l'école dans l'onglet Code de vie et plan de lutte - dossier Plan de lutte ou via ce lien : [Fiche de signalement](#)

CSP : Comportements socio-positifs

12

Adaptation maison du système Positive Behavioral Interventions and Supports (PBIS) appliqué dans plus de 22 000 écoles aux États-Unis. Aux Samares, 22 écoles utilisent le système CSP.

Ce système de renforcement positif permet de définir précisément les comportements attendus, de les enseigner explicitement et de renforcer leurs manifestations, mais aussi d'intervenir efficacement face aux comportements problématiques. Vous aurez le détail des comportements attendus dans le code de vie de l'École des Cascades qui sera à signer et à remettre à l'école. Durant l'année scolaire, les élèves auront droit à des récompenses individuelles, de groupe et pour l'école au complet. Il y aura une chronique concernant les défis mensuels et les avancées de Boulot dans l'info-parents. Soyez à l'affût !

Conclusion

Enfin, nous espérons que ce guide vous a donné les informations nécessaires pour le bon fonctionnement de la rentrée de votre enfant.

Nous comptons sur votre collaboration pour qu'ensemble nous puissions faire de la rentrée une expérience positive pour les élèves.

Nous vous remercions de votre implication au quotidien et nous vous souhaitons une belle rentrée scolaire.

Yannick Bacher, Julie Ouellette et Julie Rondeau
Équipe de direction